



FOIRE AUX QUESTIONS

1) Comment puis-je obtenir ma 4^e inscription gratuite?

Cela est très simple! Vous n'avez qu'à inscrire tous vos employés en défrayant les frais pour chacun. Puis, l'AMVQ vous enverra un chèque de remboursement pour toutes les inscriptions gratuites!

2) En inscrivant mon personnel de soutien, puis-je bénéficier de la 4^e inscription gratuite?

Bien certainement! Tous votre personnel (vétérinaire membre ou non-membre, TSA et employé de soutien) est pris en compte pour bénéficier de la 4^e inscription gratuite.

3) Comment faire pour m'inscrire?

Pour vous inscrire, rien de plus simple, [cliquez ICI](#).

4) Je suis gestionnaire d'établissement et je veux inscrire toute mon équipe, comment faire?

Vous avez 2 possibilités :

1- Chaque membre de votre équipe peut s'inscrire individuellement pour sa présence au colloque.

2- Durant le développement de la plateforme pour permettre les inscriptions multiples par le gestionnaire d'un établissement, **le bureau administratif de l'AMVQ se fait un plaisir de vous aider**. N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez de l'assistance pour l'inscription de votre équipe. Nous sommes là pour vous! **Contactez-nous au 450 963-1812**.

5) Qui peut bénéficier de la webdiffusion?

La webdiffusion, pour l'ensemble du Québec, est un privilège pour nos membres. Ainsi, seuls les médecins vétérinaires membres de l'AMVQ y ont accès.

6) Combien de temps ai-je pour visionner la webdiffusion suite au colloque du 18 octobre?

Vous avez 12 mois, suite à la première diffusion, soit 18 octobre 2015, pour visionner la vidéo et répondre au questionnaire afin d'obtenir vos heures de formation continue.